

Syndicat et partis politiques **The Union and Political Party**

Pietro Pavan

Volume 9, numéro 4, septembre 1954

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022809ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022809ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pavan, P. (1954). Syndicat et partis politiques. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 9(4), 314–324. <https://doi.org/10.7202/1022809ar>

Résumé de l'article

Dans deux articles précédents, l'auteur a précisé la nature et les objectifs des syndicats ainsi que ses rapports avec la religion. Ici, il définit le rôle respectif du syndicat et du parti politique et montre les liens idéologiques vitaux qui doivent s'établir entre l'un et l'autre. Cette étude envisage ce problème tant sur le plan théorique qu'historique.

RELATIONS INDUSTRIELLES

Syndicat et partis politiques

Mgr Pietro Pavan

Dans deux articles précédents, l'auteur a précisé la nature et les objectifs des syndicats ainsi que ses rapports avec la religion. Ici, il définit le rôle respectif du syndicat et du parti politique et montre les liens idéologiques vitaux qui doivent s'établir entre l'un et l'autre. Cette étude envisage ce problème tant sur le plan théorique qu'historique.

PARTI ET SYNDICAT

Le parti, tel qu'il existe et évolue aujourd'hui, est une organisation politique qui a pour principe d'union et force d'animation, une idée qui s'étend à toutes les relations sociales. Cette idée peut être d'ordre métaphysique et se présenter comme une conception déterminée de la réalité universelle: de l'univers, de l'homme, de la société. Ainsi en est-il de l'idée qui préside au parti communiste. Il peut aussi y avoir une idée plus spécifiquement politique, même si on en trouve logiquement la source dans une conception plus profonde de la réalité. Telle est, par exemple, l'idée qui pénètre les partis d'inspiration chrétienne. Il peut exister, et de fait il existe, plusieurs partis chrétiens, qui le sont au sens formel ou substantiel. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'ils ne sont pas partis politiques en tant que chrétiens, bien que tous adhèrent ou peuvent adhérer au contenu dogmatique, moral et liturgique du Christianisme. Mais ils sont avant tout des partis politiques, qui se distinguent entre eux par le fait que, tout en agissant chacun à la lumière métaphysico-religieuse du Christianisme, ils émettent sur la réalité sociale

PAVAN, MGR PIETRO, vice-président des Semaines Sociales de l'Italie, professeur aux Universités Angelicum, Gregorianum et Latran (Rome); membre de l'Union Internationale d'Etudes Sociales (Malines); auteur de *Syndicalisme et Coopération* (Presses Universitaires Laval) et de nombreux ouvrages publiés en Italie.

concrète une appréciation diverse et, soit dans leur propre organisation ou dans leur action, ils s'inspirent de motifs différents; ils peuvent être ou conservateurs ou innovateurs. Ainsi en est-il des partis britanniques conservateur et laboriste: l'un et l'autre peuvent dire qu'ils tirent leur inspiration fondamentale du Christianisme. Cependant, ils divergent au point de vue politique et sont en opposition entre eux, parce que l'un s'attache au culte de la conception classique de la liberté et l'autre concentre ses efforts sur la mise en oeuvre des droits sociaux. Comme on vient de le voir, l'idée qui anime un parti, et que l'on retrouve dans son propre programme, couvre tous les rapports de la vie en société; ceux des individus, de la famille, des corps intermédiaires, de l'Etat, de la communauté internationale et de l'Eglise. Le parti, pour sa part, développe son action ou tend à la développer dans tous les domaines: économique, culturel, moral et religieux, en vue d'agir sur ces rapports pour les transformer dans les limites du possible, selon son programme.

D'autre part, surtout aujourd'hui, même dans les régimes démocratiques, le parti, formellement et substantiellement, est un passage inévitable ou un moment nécessaire dans la formation des organismes d'Etat, immédiatement responsables de la chose publique. Il se présente ainsi, en substance sinon formellement, comme une entité publique, profondément insérée dans le mécanisme des Etats modernes, même démocratiques. Il se constitue devant le corps électoral, garant des directives politiques du pouvoir constitutionnel et ainsi, de sa nature même, inspirateur de ce dernier.

Le syndicat, par ailleurs, est l'expression d'une catégorie professionnelle déterminée; il a comme raison d'être la poursuite des intérêts propres de cette catégorie professionnelle. C'est pourquoi, son champ d'action est d'autant plus limité qu'il n'est pas celui d'un parti politique. Et cela surtout lorsque l'on pense que le syndicat a comme origine l'ensemble des intérêts professionnels et comme critère d'organisation la catégorie professionnelle.

Les intérêts professionnels sont, avant tout, économique-sociaux. Ce qui n'exclut pas que le syndicat puisse aussi se faire le promoteur de valeurs culturelles, morales et religieuses, en autant que ces dernières, sont en relation avec les intérêts économique-sociaux qui constituent son objectif direct. D'ailleurs, la contingence historique l'exige pour des raisons supérieures. Le syndicat, par exemple, peut promouvoir l'instruction professionnelle, parce qu'au moyen de cette dernière, le travailleur

peut acquérir une compétence et obtenir une qualification susceptible de l'aider à l'amélioration de ses conditions de vie. Mais le domaine spécifique de l'action syndicale reste toujours la poursuite des intérêts économique-professionnels propres à chaque catégorie: le syndicat des travailleurs métallurgistes, par exemple, a comme fin la poursuite de leurs propres intérêts. Et on peut dire la même chose de n'importe quel autre syndicat en rapport avec la propre catégorie professionnelle. De tout ceci, on ne veut pas exclure que le syndicat puisse avoir une action politique. Cette dernière est légitime quand elle tend à promouvoir la catégorie professionnelle que le syndicat représente et à poursuivre ses intérêts dans le domaine politique. L'action politique du syndicat est en fonction des intérêts de la catégorie professionnelle qu'il représente, encore que cette action doive se développer en harmonie avec les exigences du bien commun, lequel constitue l'objectif immédiat de l'action d'un parti politique.

RAPPORTS IDEOLOGIQUES

Les syndicats se distinguent des partis par leur origine, leur finalité et, concrètement, par leur organisation même. L'organisation syndicale ne s'identifie pas avec celle des partis politiques. Mais cela n'implique pas qu'entre syndicats et partis politiques, il n'existe pas des liens idéologiques et qu'ils n'exercent qu'une influence réciproque les uns sur les autres.

Avant tout, le syndicat est une création des hommes; ces derniers lui donnent telle ou telle valeur selon leur conception de la société. Pour ceux, par exemple, qui ont des relations sociales une conception individualiste ou libérale, le syndicat n'a pas raison d'être ou s'il existe, on ne lui donne aucune autre signification que celle d'une institution privée et facultative. Selon une telle conception, il n'y a pas de place pour des corps intermédiaires entre chaque individu et l'Etat. Pour ceux, au contraire, qui adhèrent au Marxisme, le syndicat peut avoir une influence même déterminante dans la période de lutte pour la conquête du pouvoir. Il dépend donc, dans son organisation interne et dans son action, des objectifs politiques du parti communiste. Cependant, une fois le pouvoir conquis et l'Etat communiste établi, le syndicat devient organe de l'Etat et instrument pour la mise en oeuvre de la politique des gouvernants; il cesse donc d'être un moyen pour la poursuite des intérêts propres de la catégorie professionnelle. Il cesse, pourrait-on dire, d'être un syndicat.

Quant à ceux pour qui la personne humaine est le fondement, la fin et le sujet de la société, et qui, en même temps, pensent que la personne a de plus grandes possibilités d'être sauvegardée et de se développer intégralement en autant que la société se structure en un système organique pluraliste, le syndicat prend la physionomie d'une institution ayant sa raison d'être, investi de sa propre responsabilité, autonome donc, pour l'exercice de ses activités dans la sphère de sa compétence propre, et instrument irremplaçable de médiation entre chaque individu et l'Etat. Entre un syndicat et un parti qui s'inspirent d'une telle conception, il doit nécessairement y avoir des rapports idéologiques qui se concrétisent par une collaboration effective. Ceci est d'autant plus vrai que les syndicats et le parti sont appelés à traduire dans la réalité sociale le même idéal: les syndicats, pour leur part, dans le domaine de la catégorie professionnelle, et le parti, dans le champ plus vaste du bien commun. Le syndicat ne réussit donc pas à mettre en application cet idéal dans son propre secteur, s'il ne jouit pas de l'appui du parti politique respectif. D'autre part, l'action politique du parti risque souvent d'être peu efficace, et en fait, elle l'est, si elle ne trouve pas correspondance ou appui dans les syndicats de même inspiration.

INDEPENDANCE DES SYNDICATS DES PARTIS POLITIQUES

Comme on l'a vu, un parti politique naît d'une conception donnée de la société, appliquée à la vie d'un peuple dans une phase déterminée de son processus historique. Son programme, portant sur l'actualité historique interprétée selon sa conception propre de la société, s'étend à toutes les relations sociales et joue le rôle d'étoile qui oriente vers une action, laquelle couvre tous les rapports sociaux et tend à les régler. Les objectifs poursuivis par un parti politique s'identifient avec le bien commun et le couvrent dans toute son étendue.

Le syndicat, au contraire, est l'expression organisée d'une catégorie professionnelle qui se propose de poursuivre efficacement ses intérêts propres: il se distingue donc d'un parti politique, même d'inspiration identique, tant par l'origine que par l'étendue et la nature de ses objectifs.

Peuple, parti politique, bien commun; catégorie professionnelle, syndicat, intérêts professionnels. On peut dire, en un certain sens, que le parti est au peuple ce que le syndicat est à la catégorie professionnelle. Et on peut affirmer qu'entre le parti et le bien commun, il y a un rap-

port analogue tout comme entre le syndicat et les intérêts professionnels. La catégorie professionnelle se distingue du peuple au moins comme la partie du tout. D'autre part, si le peuple est un organisme vivant, la catégorie professionnelle est un tissu vital; de façon analogue, les intérêts professionnels, en quantité et en qualité, se distinguent du bien commun, bien qu'en fait, ils sont et ils doivent être considérés comme des éléments essentiels de ce même bien commun. Il s'en suit donc que le syndicat, né de la catégorie professionnelle en vue de poursuivre ses intérêts, ne peut pas ne pas se distinguer du parti, né du peuple en vue de poursuivre le bien commun.

Le parti et le syndicat se distinguent par leur origine et leur finalité; d'où, leur organisation et leurs responsabilités diverses. Il faut donc conclure à l'indépendance des syndicats des partis politiques. Un organisme n'a pas raison d'être, s'il n'est pas en mesure d'assumer la responsabilité de sa propre activité; et il ne peut donc pas être responsable de cette activité, s'il n'est pas indépendant dans son action. Catégorie professionnelle; organisation syndicale; responsabilité de l'action; indépendance de ses modes d'action: voilà des anneaux inséparables d'une même chaîne: un anneau brisé, il est fatal que les autres perdent leur valeur.

En diminuant l'indépendance du syndicat, on atteint sa responsabilité; en attaquant sa responsabilité, on rend inutile son existence; en rendant inutile l'existence du syndicat, on méconnaît à la catégorie professionnelle sa réalité propre. De plus, il faut mettre en relief que le syndicat, réduit à être l'instrument d'un parti, finit par devenir organe d'un Etat, si ce parti vient à prendre le pouvoir. Et le glissement vers le totalitarisme est presque inévitable. Le syndicat ne peut pas être autonome en face de l'Etat, s'il n'est pas indépendant devant les partis politiques. L'évolution des rapports de la société, en ces dernières décades, l'atteste d'une façon évidente. Le syndicat, instrument du parti communiste, se résout fatalement en syndicat organe de l'Etat communiste: il s'y dissout.

ASPECT HISTORIQUE DU PROBLEME

Dès les origines du système économique-social actuel, les ouvriers se rendirent compte que certains objectifs ne pouvaient être atteints qu'au moyen d'une intervention de l'Etat. Telles sont, par exemple, l'interdiction d'engager les femmes pour les travaux durs et nuisibles à leurs constitution moins résistante et contraires à leur mission d'épou-

ses et de mères; la défense de prolonger inhumainement les heures de travail; les mesures d'hygiène à établir dans les usines pour ce qui concerne l'humidité, l'aération et la lumière; les dispositions sanitaires contre les maladies professionnelles; l'assistance médicale dans les cas de maladie, d'infortune et de vieillesse; la sécurité et la mise en marche de systèmes de prévoyance ou d'assistance dans les cas qui peuvent diminuer la capacité de travail (maladie, infortune, vieillesse) ou qui augmentent les responsabilités (mariage, naissances) ou qui contraignent à l'inactivité (chômage). Mais comment exercer une pression déterminante sur les pouvoirs publics? Etant donné le système démocratique en vigueur au siècle dernier et au siècle présent, les syndicats comprennent qu'ils auraient pu y réussir en faisant peser sur la balance des luttes politiques le poids du vote de leurs membres. Et de fait, les syndicats promettent et donnent leur appui politique aux candidats qui se proposent d'appliquer une politique sociale. Les syndicats cherchent à faire entendre leur voix dans les organismes suprêmes de l'Etat, non seulement par la pression qu'ils exercent de l'extérieur ou par l'influence de l'opinion publique en leur faveur, mais en agissant de telle sorte que ces organismes soient composés d'éléments sympathiques à leurs aspirations.

DU SYNDICAT AU PARTI

Comme on l'a vu, en raison des fins qu'ils se proposent, les syndicats ne pouvaient pas demeurer étrangers à la vie politique, et de fait, ils s'en sont préoccupés. Bien plus, dans l'histoire si complexe du syndicalisme, les syndicats de tous les pays finissent par se trouver dans des rapports d'intime collaboration avec des partis politiques déterminés, et précisément, avec ceux qui adoptent un programme dont les éléments sont en harmonie et coïncident en partie avec les objectifs syndicaux. On peut donc dire qu'entre les syndicats et ces partis politiques, les relations sont vitales. De fait, en cette matière, deux procédés se sont vérifiés: le syndicat qui aboutit au parti politique et le parti créant le syndicat. Parfois, c'est le syndicat qui conduit au parti politique; d'autre fois, c'est le parti politique qui donne vie au syndicat.

Le premier procédé se vérifie surtout en Angleterre. Le parti travailliste est né des « Trade Unions ». Et encore aujourd'hui, il y trouve son plus grand aliment et y puise son inspiration et son orientation. La raison en est peut-être qu'en Angleterre et par répercussion, dans tous les pays anglo-saxons, le syndicat s'est exprimé sous une forme unitaire, de sorte qu'une seule organisation syndicale s'est constituée dans chaque

catégorie suffisamment précise. En Angleterre, le syndicat, dès son origine, s'est formé en vue d'objectifs économique-sociaux communs à tous les travailleurs. Le syndicat y est une expression de solidarité active entre les ouvriers dans le secteur économique-social. Les croyances religieuses, les conceptions métaphysiques de la réalité n'entrent en considération qu'en autant qu'elles impliquent les principes moraux supérieurs qui règlent la conduite humaine et sur lesquels, il n'y a, de la part des intéressés, ni réserve, ni discussion. La confession religieuse n'est pas prise comme critère d'organisation. Ce qui ne signifie pas que le syndicat prend une attitude religieuse ou irreligieuse. En fait, la religion est respectée et considérée comme une force morale authentique; mais le syndicat ne se préoccupe pas des différentes manières dont elle est vécue et professée par les individus. Les travailleurs se sont associés en vue de poursuivre des intérêts économique-sociaux qui leur sont communs et qu'ils ne pourraient atteindre efficacement par d'autres moyens. Une fois organisés en syndicat, afin de protéger plus efficacement leurs intérêts sur le plan politique, ils ont donné vie au parti. La communauté des intérêts économique-professionnels fait surgir en premier lieu le syndicat, qui ne pouvait pas ne pas être unitaire, puisque les intérêts sont les mêmes pour tous; et en deuxième lieu, par l'intermédiaire de l'organisation syndicale, elle donne naissance au parti politique, qui, pour la même raison, ne pouvait ne pas être l'unique parti des travailleurs.

DU PARTI AU SYNDICAT

En Europe continentale, au contraire, le procédé est presque toujours inverse: ce sont les mouvements politiques qui ont donné naissance aux organisations syndicales. Ce n'est pas que, dans les pays du Continent, il ne s'y trouve pas une pléiade de groupements ouvriers formés spontanément en vue d'intérêts immédiats, abstraction faite des objectifs politiques. Mais ces groupements s'y dissolvent ou finissent par être absorbés dans les organisations syndicales, qui évoluent sur la base de quelque courant politique. C'est là, que réside la racine la plus profonde du pluralisme syndical. Sur le Continent Européen, le phénomène syndical s'est produit de telle manière que souvent, dans la même catégorie professionnelle, on y trouve deux ou plusieurs organisations syndicales. Il était inévitable qu'il en fut ainsi. Si l'organisation syndicale tire son motif d'inspiration de l'idéologie d'un parti politique, il est inévitable qu'il y ait autant de syndicats que de partis politiques. Bien plus: étant donné le fait que les partis se servent des syn-

dicats comme d'un instrument pour leur propre succès dans le domaine politique, il est évident qu'il y aura autant de syndicats que de partis politiques.

En outre, comme les mouvements politiques du siècle dernier, et aussi du présent, particulièrement ceux qui se réfèrent au Marxisme, contiennent une conception intégrale de l'homme et de la société, la religion finit aussi par être la source et le motif des organisations syndicales.

Par conséquent, dans les pays européens, naît le problème des rapports entre les syndicats d'une même catégorie professionnelle. L'histoire de ces rapports est le reflet de l'histoire des rapports entre les partis politiques correspondants, bien qu'on rencontre souvent dans les syndicats deux tendances opposées: la tendance à affirmer leur autonomie vis-à-vis des partis de même inspiration ou idéologie; et celle de concentrer principalement leurs efforts en vue de recruter des adhérents à des buts politiques, sans se préoccuper suffisamment de protéger et poursuivre les intérêts immédiats et concrets des ouvriers. Aujourd'hui, dans la solution de ce vieux et difficile problème, il semble qu'on s'oriente vers une multiplicité d'organisations correspondant aux diverses conceptions de la vie et vers une unité d'action entre les diverses organisations pour la poursuite d'intérêts communs concrets. C'est une unité qui se réalise aussi souvent que nécessaire ou, encore, d'une façon institutionnelle.

PANORAMA ACTUEL

Actuellement, dans les différents pays, les relations entre les organisations syndicales et les partis politiques se présentent dans les grandes lignes sous la forme suivante. En Angleterre et dans les pays du Commonwealth, exception faite du Canada, il existe, comme on dit, un syndicat unitaire qui a comme correspondant, sur le plan politique, le Parti Laboriste. La même situation, en substance, se rencontre dans les pays scandinaves: syndicat unitaire dans la catégorie professionnelle à laquelle correspond le parti socialiste dans la sphère politique.

Aux Etats-Unis et au Canada, l'organisation syndicale est unitaire à sa base. Dans chaque catégorie professionnelle, il existe un seul syndicat. Par un ensemble de raisons historiques, les divers syndicats, au lieu de se grouper en une seule association, se regroupent en deux associations syndicales de second degré: L'A.F.L. et la C.I.O. On ne peut

pas dire qu'aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, les syndicats aient leur parti politique, même si dans cette dernière décade, ils se sont orientés en faveur du Parti Démocrate. La raison en est que, dans ce pays, le motif syndical a pris consistance en des temps plutôt récents après que les forces politiques se fussent déjà consolidées traditionnellement en deux partis: le Parti Démocrate et le Parti Républicain. De plus, dans ces deux partis, on trouve des membres qui prennent toutes les positions sociales, depuis les plus progressives jusqu'aux plus conservatrices. En cette dernière décade, il semble que le conservatisme continue à prendre corps dans le Parti Républicain, tandis que la tendance progressiste s'affirme toujours davantage dans le Parti Démocrate. C'est la raison pour laquelle les syndicats donnent leur préférence à ce dernier.

En Amérique latine, la position n'est pas suffisamment claire: on peut dire que le syndicalisme ne s'y est pas encore assez affirmé pour permettre d'en préciser les rapports avec les partis politiques.

Dans les pays européens à régime démocratique, les caractères des syndicats sont très divers. Dans chaque catégorie professionnelle, il existe plusieurs syndicats et chacun de ces derniers se rattache, sur le plan politique, au parti de même inspiration et de même idéologie. L'affirmation ne vaut pas pour l'Allemagne occidentale et l'Autriche, pays sur lesquels toute appréciation en la matière serait prématurée, puisque ils n'y ont pas atteint la pleine liberté de se gouverner eux-mêmes. De plus, on a observé qu'en Autriche, à l'intérieur de l'organisation syndicale unitaire, sont admis des courants d'idées (chrétiens, socialistes, communistes) qui se communiquent au parti correspondant.

En Hollande, il existe trois syndicats: catholique, protestant, socialiste. Au syndicat catholique, correspond le parti catholique; au syndicat socialiste, correspond le parti socialiste; au syndicat protestant, ne semblent pas correspondre des partis politiques bien définis.

En Belgique, il existe deux mouvements syndicaux, chrétien et socialiste, auxquels correspondent deux partis politiques: le social-chrétien et le socialiste.

En France, on peut dire qu'il y a trois mouvements syndicaux: chrétien, socialiste (forces ouvrières), communiste. De plus, on rencontre divers mouvements syndicaux autonomes. Au mouvement syndical chrétien, correspond, sur le plan politique, le Mouvement Républicain Populaire; mais les rapports ne sont pas des plus étroits. Au mouvement

syndical-socialiste, correspond le parti socialiste; tandis que le mouvement syndical communiste est intimement lié au parti communiste.

En Italie, il existe aussi trois mouvements syndicaux: communiste, neutre, socialiste. Mais il se rencontre, plusieurs mouvements autonomes, en particulier parmi les catégories plus évoluées. L'organisation syndicale communiste est manoeuvrée par le parti communiste; l'organisation syndicale socialiste a peu de consistance numérique et est reliée au parti socialiste démocrate; à l'organisation syndicale neutre ne correspond pas un parti politique; mais la plupart de ses adhérents a une vision chrétienne de la vie: on peut donc supposer qu'ils sont orientés vers la Démocratie Chrétienne.

SUMMARY:

THE UNION AND THE POLITICAL PARTY

The party is a political organization which has as binding principle and moving force an idea which extends to all social relationships. This idea may be of a metaphysical nature and present itself as a specific conception of universal reality: universe, man, society. Such is the idea which presides in the Communist Party. There may also be an idea more specifically political, even if the course may be logically found in a deeper conception of reality. Such is the idea which penetrates the parties of Christian inspiration. The party develops its action or tends to develop it in all spheres: economic, cultural, moral and religious, with a view of acting on these relationships in order to transform them as much as possible in accordance with its programme. Finally, under the democratic system, because the party, from its nature, is called on to assume the power, to become at a given time, one of the organizations of the State — directly responsible for the public welfare — it is represented, if not formally as a public entity, at least as being deeply involved in the mechanism of the modern state.

The union, on the other hand, is the expression of a definite professional class: its reason for existence is the furthering of the interests of this professional class. Its field of action is all the more limited as it is not that of a political party. The professional interests are, above all, social and economic. This does not exclude the union from becoming the protector of cultural, moral and religious values as long as these latter are in relationship with the social and economic interests which constitute its direct objective.

The specific field of union activities always remains the furthering of the professional and economic interests belonging to each class. The union may, however, take political action. This is legitimate when it tends to promote the professional class represented by the union and to pursue its interests in the political sphere. It must develop itself in harmony with the requirements of common good, which constitutes the immediate objective of the action of a political party.

IDEOLOGICAL RELATIONSHIPS

The union organization cannot be identified with that of political parties. But between unions and political parties there exist ideological ties and a reciprocal influence is felt.

The union is one of man's creations. He gives it a certain value in accordance with his conception of society. Depending on whether one has a liberal or marxist conception, or whether one considers that the human being, object and subject of society, has more possibility of being safeguarded and completely developing itself as long as society is formed in an organic pluralist system, the union takes on a particular aspect. Between a union and a party which is inspired by the same conception there must necessarily be ideological relationship which materializes in a real cooperation. This is all the more true as the unions and the party are called on to translate into social reality the same ideal.

INDEPENDENCE OF UNIONS FROM POLITICAL PARTIES

The union differs from the political party, even of the same inspiration, as much by its origin as by the extent and nature of its objectives. People, political party, common welfare; professional class, union, professional interests.

The union, originating from the professional class with the aim of pursuing its interests, cannot but distinguish itself from the party originating from the people with the aim of pursuing the common good. Its organization and responsibilities are also different. It must therefore be concluded that unions should be independent of political parties. An organization should not exist if it is not able to assume the responsibility for its own activity. By diminishing the independence of the union, its responsibility is affected; by attacking its responsibility, its existence is rendered useless; by rendering its existence useless, the professional class loses recognition of its own reality. The union reduced to be the instrument of a party finishes by becoming an agency of the State if this party comes into power. And the sliding towards totalitarianism is almost unavoidable. The union cannot be independent from the State if it is not independent from political parties.

HISTORICAL ASPECTS OF THE PROBLEM

From the beginning of the present social and economic system, the workers realized that certain objectives could only be reached by means of State intervention. Because of the democratic system, the unions realized that they could succeed in this by making the weight of their members' votes count in the balance of political struggles.

In fact, the unions promise and give political support to the candidates who propose applying a social policy. They attempt to have their voices heard in the highest organizations of the State, not only by pressure applied from outside, but by so arranging that these organizations be composed of elements sympathetic to their aspirations.

Because of the objectives they have set themselves, the unions could not keep out of politics, and, in fact, they have become interested in them. Between unions and parties of the same inspiration, relationships are vital. Two procedures have been verified historically. Sometimes it is the union that leads to the political party. In England, the Labour Party was originated by the Trade Unions; even to-day, it finds in them its principal support and draws its inspiration and directives from them. In Continental Europe, the procedure is almost always the contrary: it is the political parties which have given birth to the union organizations.
